LA VÉRITÉ DÉVOILÉE,

OU

LE VÉRITABLE AMI DES HABITANS DES CAMPAGNES.

JE ne suis ni aristocrate ni démocrate, c'est-à-dire, que je n'aime pas plus le gouvernement despotique de plusieurs nobles, que le gouvernement arbitraire d'une multitude aveugle, que la classe éclairée trompe au point de la faire servir à ses ambitieux desseins. Tel est cependant, aujourd'hui, la position où se trouve le peuple; qui écoute celui qui lui dit qu'il est libre, et applaudit au riche qui lui persuade qu'il est son égal, sans être ni plus libre ni plus l'égal qu'auparavant de celui qui s'efforce de l'en convaincre : et voilà comme toujours le peuple sera la dupe des gens éclairés que l'ambition ou la crainte égarera au point de croire qu'il faut flatter la multitude pour s'en faire un appui. C'est à vous honnêtes gens habitans des campagnes, ignorans le faste

et la corruption des villes, c'est à vous que j'adresse cet écrit, c'est vous que je veux convaincre, c'est vous à qui je veux conserver le bonheur et la vie, c'est à vous à qui je veux rendre le calme qui vous est ôté depuis neuf mois; c'est à vous à qui je veux enfin assurer la libre et tranquille propriété des fruits de vos travaux, aux dépens de la portion qui en revient à l'état; détrompez-vous, repoussez la chimère qui vous fera regarder dans la suite votre sort comme plus heureux, parce que votre seigneur n'aura plus le droit exclusif de tuer un lièvre, ou de faire garder vos forêts à ses dépens, parce que le roi de France se trouvera à la merci des troupes auxquelles il devoit seul légitimement commander, parce qu'au mépris de la religion de nos pères, on anéantira ses ministres et ses autels, sur les ruines desquelles les juifs viendront triompher de la proscription prononcée contre eux par leur innocente et divine victime. Ha! Dieu ne plaise, que je prétende vous exciter à la sédition, au tumulte, à répandre du sang; je gémis encore de celui qui a coulé, et qui coule tous les jours dans la capitale et les provinces, je regretterois celui du plus grand scélérat si les lois n'en avoient prononcé l'effusion, jugez de la plaie de mon cœur à la vue de l'innocence opprimée.

C'est en vous présentant fidèlement les avantages et les abus des décrets de l'assemblée, c'est en vous offrant le tableau des malheurs de ma patrie, c'est en déchirant le voile qui vous cache l'avenir, que j'espère vous déterminer, vous forcer même, par la conviction et votre intérêt, à vous assembler tous en corps de communauté, pour révoquer des représentans qui ont si mal rempli vos intentions et ont méprisé vos mandats à tel point qu'ils n'ont pas même jugé à propos de les consulter.

Je conviens qu'il faut une constitution nouvelle, je la desire même: mais choisissez des gens qui, de bonne-foi veuillent y travailler, sans épuiser l'état par une consommation journalière du seul numéraire qui nous reste en circulation; il faut un mois pour faire une bonne constitution, et voilà le dixième qu'ils emploient sans l'avoir même commencée; et, en effet, en quoi consiste une bonne constitution, c'est l'organisation des finances? ils n'ont fait encore que détruire les loix qui en procucuroient à l'état.

C'est le maintient des lois et le respect pour ses dépositaires, moyen si puissant pour maintenir le calme; tout est détruit et rien n'est recréé; c'est enfin l'activité du pouvoir exécutif, c'est-à-dire, la nécessité d'avoir pour protéger l'état, contre

les ennemis au dehors et le garantir des divisions intestines dans son sein, des troupes subordonnées qui reconnoissent des chefs auxquels elles obéissent, et ces mêmes troupes qui ne respirent que la gloire, le maintient de l'ordre, sont séduites, corrompues par leurs concitoyens, sans qu'elles sachent encore le motif qui détermine leurs égaremens, et voilà pourtant ce que nos représentans appellent une constitution admirable, quoiqu'elle ne soit pas commune ; constitution à faire : qu'ils obligent un souverain enchaîné à consacrer par sa présence et son aveu ; constitution qui, quoique inconnue est par serment défendue contre toute attente. Disons le mot, mes chers concitoyens, nous étions humiliés par le faste des grands et nous nous servons du peuple comme de gradins pour parvenir jusqu'à eux et les culbuter pour prendre leur place : et que ce soit un descendant du héros ou un petit fils de laboureur qui vous commande, croyez-vous en être pour cela moins impérieusement commandé ? croyez-vous qu'en changeant les personnes vous changerez, anéantirez les passions ? croyez-vous que la classe qui est à votre tête, c'est-à-dire, les avocats, praticiens et négotians auront moins de despotisme que ceux qui comptoient parmi leurs ayeux des guerriers qui avoient versé leur sang

pour la patrie? non sans doute : ils avoient des défauts, c'est vrai; mais où n'en trouverez-vous pas? et pour quelques seigneurs durs et dignes du mépris général, n'en trouviez-vous pas des milliers sensibles, compatissans à vos misères, vous aidant à supporter l'état où votre destinée vous a placé? voyez avec quelle générosité ils se sont dépouillés avant toute demande de tous leurs priviléges pécuniaires, voyez leur zèle à vous procurer le bonheur; relisez les détails de la séance du 4 Août. Qu'est-ce qui donnoit? c'étoit la noblesse et le haut clergé. Qu'est-ce qui recevoit? c'étoit le tiers, il tendoit à l'un et à l'autre une main avide et dévoroit en silence les bienfaits qu'il rougissoit de recevoir avec autant de profusion. C'est cette nation pourtant que nos représentans appellent généreuse, cette nation, dis-je, qui n'est pour ainsi dire composée que de ce que nous appellons légitimement le tiers-état, puisque ce mot, dont personne n'a à rougir, comprend 22 millions d'hommes contre un million de nobles et 500 mille prêtres ou religieux. Voilà donc 22 millions d'hommes dont une moitié possède autant de propriété et plus même que les deux premiers ordres ensemble, qui égorgent avec des armes, 22 millions de fois plus puissantes, leurs concitoyens pour les forcer à abandonner leurs propriétés et des

biens que du moins la prescription rendoit si respectables, car ondoit anéantir les droits les plus sacrés de toute propriété pour vous comme pour eux, ou l'on doit leur donner une égale force. Si l'on doit regarder, comme sacrés, les titres de propriétés et de prescription qui vous assurent vos possessions et même vos beaux à fermes, titres qui vous mettent à l'abri de l'usurpation de vos voisins dévorés par la misère, la même loi doit-être respectée par vous à l'égard des seigneurs; et si une fois vous dépouillez injustement les seigneurs, le pauvre, le brigand vous dépouilleront à leur tour; et l'horreur et la mort seront les seuls appanages de vos tristes postérités.

L'on a abusé de votre crédulité, de votre simple bonne foi lorsqu'on vous a présenté l'égalité comme possible et comme le principe de votre bonheur; l'on vous a trompé, il n'y a, il n'y aura jamais d'égalité; car d'abord il y aura toujours des riches et des pauvres, et les riches asserviront, commanderont toujours à ceux que la necessité contraint d'obéir: voilà de ces vérités que rien ne peut détruire et dont on peut tirer la conséquence que le riche faisant toujours la loi au pauvre, il lui prescrira toutes celles qu'il jugera, ou les plus commodes, à son existence, ou les plus flatteuses pour son amour-propre.

Ne m'est-il pas permis de me faire appeler prince par les gens que je paye, et si je suis souverain au milieu de mes domestiques, qui-est-ce qui n'en dira pas autant que moi, en proportion de l'argent qu'il aura à facrifier sans nuire à sa propre existence? Et si, d'après la plus absurde supposition, l'on venoit à croire que le partage égal des propriétés fût possible, il n'existeroit pas deux minutes; parce que celui à qui la nature auroit donné plus d'adresse, envahiroit au même instant la partie de celui qui trop ignorant ou trop paresseux pour en jouir, l'abandonneroit forcément au premier qui lui promettroit des jouissances plus faciles. Supposez un moment l'anéantissement, l'extinction entière de la noblesse, vous aurez toujours des hommes pour vous gouverner et ceux-là seront nobles de fait, ils seront aristocrates, ils se prévaudront de leur autorité; car ne vous figurez pas que les nobles seront remplacés par des anges ou des esprits célestes, dégagés de vices et de passions. Voyez déjà les distinctions qu'exigent les nouveaux dépositaires de l'autorité législative, le despotisme des districts, des municipalités, des milices nationales.

Quant à la liberté, j'ose le dire, je ne connoissois point d'état où la liberté fût plus entière pour le peuple qu'en France

avant les états généraux, et où, depuis la révolution, elle soit plus gênée; et en effet, qu'est-ce qui pouvoit paroitre y être le plus contraire? c'étoit le prétendu despotisme ministériel, la Bastille, les lettres de cachet; je le demande de bonne-foi, si le peuple a jamais connu ce genre d'oppression, si jamais un paysan a reçu une lettre de cachet, a craint la bastille, a pu même approcher d'un ministre; hélas! il étoit aussi ignoré de lui que du Grand Turc; quand l'ambition dévorante ne le faisoit pas sortir du sein de sa famille pour courir des hasards, et souvent mériter des supplices; mais l'honnête homme étoit indépendant, même de l'authorité royale, il pouvoit l'ignorer impunément et sans danger, c'étoit les grands seigneurs qui seuls avoient à se plaindre de ces effets du despotisme légitimement abolis, parce qu'eux seuls en étoient les victimes.

Les seules entraves que le peuple en général et les habitans des campagnes pouvoient trouver à leur liberté, venoient donc de ne pouvoir transgresser les lois établis pour les impôts, c'étoit un commis, un garde de contrebande que l'on avoit à craindre.

Voilà premièrement ce que la nouvelle constitution n'évitera jamais et voilà ou ceux qui y travaillent vous trompent, ils ont anéanti les impôts pour vous jetter

la

de la poussière aux yeux, pour vous encourager à approuver tout ce qu'ils alloient faire, et comme le confesseur présente le Christ à celui qu'on conduit au supplice, ils vous présentent sans cesse ce tableau de l'égalité et de la liberté comme un encouragement à souffrir ; mais comme le confesseur aussi ils vous abandonneront enfin à des tourmens inexprimables.

Quant ils vous auront fait connoître leur plan sur les finances, vous saurez que la nation ne peut subsister sans impôt, vous saurez que loin de pouvoir diminuer, affaiblir ceux qui excitent les malheurs de la révolution, en nécessitent de nouveaux, puisque le déficit est presque double depuis cette fatale époque, vous saurez que, malgré les sacrifices sans nombre des deux premiers ordres, vous payerez encore plus qu'auparavant, et ce qu'il y a de pire encore, c'est que vous n'aurez plus les mêmes ressources, c'est que le commerce étant anéanti, vous ne trouverez plus à vendre vos denrées qu'à un prix très-au-dessous de ce qu'ils vous ont coûté de travaux, de sueurs et de soins, et que l'impôt que vous aurez à payer, seroit-il diminué de moitié, vous le trouverez plus dur encore qu'auparavant ; que sera-ce s'il faut le payer dans toute son étendue ?

Serez-vous consolés de vos misères, en

disant que vous êtes de tel département, au lieu de telle province ; en sachant le roi enfermé dans un vieux château, ne pouvant même prendre le seul plaisir que depuis 12 ans, et plus il prenoit tous les jours, je veux dire la chasse, délassement innocent et pur des fatigues et des soucis qu'il prend pour l'intérêt et le bonheur de son peuple, quoi nous aimons notre roi, il le mérite, et nous le tenons prisonnier et nous l'affligeons au point de lui faire verser des larmes, et nous nous portons avec fureur dans son palais pour égorger ses gardes et sa tendre et sensible compagne ; que l'on me démente dans tous les faits et que l'on ne m'écoute plus alors, mais ils sont vrais, j'ai droit de convaincre, parce que la vérité m'accompagne, qu'elle guide ma plume et mes démarches, et qu'elle effraie mon cœur par l'aspect des malheurs affreux que se prépare ma patrie.

Jetons un coup d'œil sur la déplorable situation du pouvoir judiciaire, voyons combien de malheureuses victimes, d'un refus de justice, font de juges en activité, celui-ci réclame une puissance qui lui est enlevée ; l'autre une propriété qu'on lui dispute ; tous demandent justice, et à peine quelques-uns l'obtiennent ; et qu'est-ce qui voudroit présentement soumettre ses droits à des décisions h

cées par des juges proscrits de leurs concitoyens, parce qu'ils ont trop bien rempli leurs fonctions, parce que, exerçans des soutiens pénibles, ils n'y trouvoient d'autres profits que la gloire, et en étoient toujours pour le leur; parce qu'enfin ils se sont dévoués eux-mêmes pour la chose publique, en sollicitant les états-généraux aux dépens de leurs fortunes, de leur autorité, ils eussent été comblés de gloire, d'honneurs et de bienfaits de la part du gouvernement, s'ils eussent consenti aux impôts dont le refus a causé tous nos malheurs. Ils auroient eu droit de tout demander, de tout obtenir; ils pouvoient obtenir un des fleurons de la couronne, mais ils aimoient leur patrie, et souvent ils l'ont prouvé par le sacrifice de leur liberté, et l'abandon de leur fortune. Quand au pouvoir exécutif, je n'en parle plus, il est nul dans le royaume, et tout le monde le sait, si les ministres ne sont plus despotes, les districts sont tyrans, ils exigent, à force ouverte, des contributions arbitraires, et mille fois plus considérables que les impôts avant la révolution: personne n'ose se plaindre, parce que l'on n'ose pas ne pas s'appeler patriote, parce que c'est un mot à la mode, et que celui d'aristocrate est un injure; mais croyez que cet enthousiasme n'aura qu'un tems comme le règne des ballons et du magnétisme; les

milices nationales et les uniformes deviendront aussi ridicules, qu'ils ont paru desirables et respectés ; le penple s'ennuiera de souffrir, retournera vers le passé, parce qu'il y trouvera le bonheur au prix de sa situation actuelle, et secouera enfin le joug auquel on vouloit l'asservir. Mais, dira-t-on, peut-être, tous les décrets prononcés ne présentent jusqu'à présent que des réformes avantageuses, c'est précisément ce que je nie.

Et d'abord la main-morte, qui paroît, au premier coup d'œil, si odieuse, avoit ses avantages ; je ne parle point de la personnelle, les parlemens l'avoient abolie ; mais de la réelle : qu'est-ce qu'elle avoit d'injuste? ne m'étoit-il pas permis autrefois, comme il m'est libre aujourd'hui, de donner mon bien à un cultivateur, gratis et sans rétribution, qu'est-ce qu'il y a là de tyrannique? ne m'étoit-il pas permis aussi de prévoir le cas où il manqueroit de postérité pour reprendre mon bien, et voilà ce qui est arrivé, et voilà le principe des main-morte ; mais, sans m'étendre sur la féodalité qui est fondée sur un titre au-dessus de tous, *la prescription immémoriale même, avec un titre vicieux*, je citerai des villages qui n'ont jamais voulu être affranchis, parce que, seuls, ils restoient riches au milieu de leurs voisins, que les individus en conservoient les propriétés, les trans-

mettoient à leurs enfans, et n'étoient point victimes de l'avidité des habitans des villes qui ne pouvoient acquérir leurs possessions : là, où leurs voisins séduits par l'or avoient vendu leurs propriétés franches, et n'étoient plus depuis long-tems que de malheux fermiers.

L'abolition des droits de chasse, la liberté à tout individu de tuer un lièvre qu'il trouvera sur son terrein. Ah ! mes chers concitoyens, quels abus vont naître de cette licence; combien de pères de famille raisonnables gémiront de voir leurs enfans quitter leurs charrues, pour aller dans les forêts gagner le prix de leur adresse aux dépens du bonheur général, et du si grand intérêt que présente la culture, le premier ressort d'un état ; combien de gens armés qui se dédommageront à l'entrée de la nuit, sur les voyageurs, de leurs courses et de leurs peines inutiles, de leur journée perdue ; combien, du moins, de dégats dans les forêts, objet de première nécessité, et dont la conservation est si essentielle. Peut-on regarder comme un avantage l'envahissement des biens du clergé pour enrichir les agioteurs de la capitale, les étrangers, les génevois, les hollandois, les juifs qui vont les acheter pour rien, si toute fois ils en veulent et s'ils ont de quoi les payer ; Dieu ! quel bouleversement et combien d'injustice pour e

couvrir une; quoi! l'on va dépouiller des françois, dont les dépenses, à les supposer même les plus contraires à la raison, à leur état, faisoient vivre des millions d'ouvriers; l'on va dépouiller des français de toutes les classes et de tous les rangs, pour le seul avantage d'enrichir d'autres français, il est vrai, mais d'en ruiner plus d'une moitié. Car, que l'on ne croye pas que le clergé, les nobles, les magistrats, les financiers, les pensionnaires, les seigneurs que l'on attaque soient, en fin de cause, les seuls victimes sacrifiées; c'est le peuple, ce sont les ouvriers de tous les genres, et le commerce qui en souffriront et qui en éprouvent déjà la secousse. Quand un grand seigneur fait une faillitte, il entraîne dans sa ruine tous ses créanciers, et ces créanciers forcés de l'imiter, entraînent dans la leur, tous ceux à qui ils doivent; qu'elle ramification de malheureux, pour une seule faillitte, jugez de l'effet que doit produire la nécessité où ils vont tous se trouver, ou de faire de même, ou de retrancher leurs dépenses.

Quel intérêt avoit l'état à ce que le roi s'appelât, roi des français, au lieu de roi de France et de Navarre, n'avoit-il pas le droit d'un simple particulier, de se faire appeller comme il vouloit, sans que cette futile discution coutât plus de cent

mille francs à l'état? De quoi se mêloient ses représentans, lorsqu'ils ont décidé de la succession de la couronne de France, dans des cas qui ne se présentoient point. Ne savoient-ils pas que c'est le canon seul qui décide ces questions, et qu'elles ne sont point dans les mains de MM. Barnave et Mirabeau, puisque la valeur seule en détermine la solution. Cette question a coûté cependant encore plus de déux-cent mille francs à l'état. Présentement, où en sont nos représentans ? à commencer la constitution, sans même en avoir préparé les matériaux, qui sont les finances rétablies; depuis dix mois ils s'envleoppent de ruines et ne marchent que sur des décombres, ils ne peuvent s'en tirer qu'aux dépens de la France entière. Le temps presse : hâtons-nous de sortir de notre léthargie, voulons sincèrement une bonne constitution, voulons le bonheur des peuples, et le seul moyen est de remplacer les mauvais ouvriers de ce bel édifice à construire, par des travailleurs de bonne foi, et qui, éclairés par l'expérience et nos malheurs, sauront bien trouver les moyens promts de nous tirer de l'abîme où nous nous enfonçsns tous les jours.

Les médecins qui ne guérissent pas tuent, parce que les remèdes qu'ils administrent, se changent eu poison : appellons en d'autres qui connoîtront le mal et

729

appliqueront le remède. Sommes-nous obligés d'être victimes du serment qu'on fait les communes à l'assemblée, de ne se séparer qu'après la constitution achevée. Sommes-nous obligés de les entretenir à grauds frais, pour les voir tous les jours s'occuper de questions qui lui sont étrangères. L'éloquence de M. de Mirabeau est inestimable, mais elle nous coûte trop chère, et de nouveaux dèputés, s'ils ne font pas mieux, ne nous feront du moins pas plus de mal.

Ce n'est point une contre-révolution que je desire, une seule goute de sang m'allarmeroit à l'excès. A l'exemple du roi j'ai juré de défendre la constitution à faire; mais à cette condition, qu'elle seroit juste et digne de la plus belle monarchie de l'univers; j'ai juré de défendre la constitution, parce que je crois qu'elle est nécessaire, qu'elle est indispensable, qu'elle est inévitable; mais je n'ai pas juré d'y conserver à grands frais des ouvriers inhabiles, n'importe au bonheur de l'état que ce soit tel ou tel qui y travaille, suffit à la nation qu'il y ait pour y travailler des gens dignes d'un aussi bel ouvrage.